

Le Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant compétence au Président pour les demandes de subvention,

Vu le contrat de concession d'aménagement entre la Communauté d'Agglomération et la SIAB,

Considérant

- que le préfet des Pyrénées-Atlantiques a lancé le 20 octobre 2020 un appel à projets pour la programmation 2023 de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- que par circulaire en date du 2 février 2023, le préfet des Pyrénées-Atlantiques a procédé au lancement du fonds d'accélération de la transition écologique pour ce département ;
- que le projet de reconversion de la friche commerciale de la Galerie Joffre, inscrit dans le cadre du contrat de concession avec la SIAB, pour accueillir les nouveaux locaux de la Maison de l'Habitat et du Patrimoine est éligible à ces deux dispositifs de l'Etat ;
- que le projet est aussi éligible au futur appel à projets 2024 du Département portant sur le soutien des projets inscrits dans une opération de revitalisation du territoire ;
- que l'opération est aussi proposée pour figurer dans le projet de contrat de développement et de transition entre le Grand Pau et la Région Nouvelle Aquitaine ;
- que le coût prévisionnel de l'opération pour la Communauté d'Agglomération est estimé à 2 370 000 € ;
- qu'il convient de solliciter un cofinancement de l'Etat, du Département et de la Région ;

DECIDE

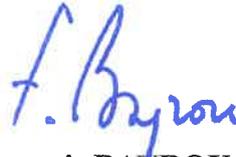
Article 1 – D'autoriser la Communauté d'Agglomération à solliciter les différentes institutions publiques selon le plan de cofinancement suivant :

- Coût prévisionnel de l'opération éligible : 2 370 000 €
- Cofinancement de l'Etat sollicité : 711 000 €
- Cofinancement du Département des Pyrénées-Atlantiques sollicité : 474 000 €

- Autofinancement : 1 037 868 €

Article 2 –D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les conventions financières et documents afférents à ces demandes de financement.

Pau, le 3 mars 2023



François BAYROU
Président de la Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées